



Le 12 janvier 2022

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

**ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**  
**établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents**

*En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

## SEMAINE SÉNATORIALE

**Mercredi 12 janvier 2022**

### À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 janvier à 11 heures

### À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, **renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique** (texte de la commission, n° 333, 2021-2022) (demande du Gouvernement)

**Jeudi 13 janvier 2022**

### De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi relative au **port du casque à vélo** et dans le cadre d'autres **moyens de transport**, présentée par M. François BONNEAU et plusieurs de ses collègues (n° 761, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 janvier à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à la **création** d'une **plateforme** de **référencement** et de **prise en charge** des **malades chroniques** de la **covid-19** (n° 229, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 janvier à 15 heures

### **À 18 h 30 et, éventuellement, le soir**

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi **renforçant** les **outils** de **gestion** de la **crise sanitaire** et **modifiant** le **code** de la **santé publique** (demande du Gouvernement)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : jeudi 13 janvier à 11 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 18 janvier 2022

### À 9 h 30

---

- Questions orales

**L'ordre d'appel des questions sera fixé ultérieurement.**

**Liste des questions orales**

### À 14 h 30 et le soir

---

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **démocratiser le sport en France** (texte de la commission, n° 320, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 janvier à 15 heures

Mercredi 19 janvier 2022

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

*\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 19 janvier à 11 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à **renforcer** le **droit** à l'**avortement** (n° 242, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 janvier à 15 heures

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **démocratiser** le **sport** en **France** (texte de la commission, n° 320, 2021-2022)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **améliorer** la **protection** des **lanceurs d'alerte** (texte de la commission, n° 300, 2021-2022) et proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** le **rôle** du **Défenseur des droits** en matière de **signalement d'alerte** (texte de la commission, n° 301, 2021-2022)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois.

Il a été décidé que ces textes feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 janvier à 15 heures

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la **protection des enfants** (texte de la commission, n° 339, 2021-2022)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 19 janvier à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi interdisant les pratiques visant à **modifier l'orientation sexuelle** ou **l'identité de genre** d'une personne (texte de la commission, n° 295, 2021-2022)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 19 janvier à 15 heures

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **améliorer** la **protection des lanceurs d'alerte** (texte de la commission, n° 300, 2021-2022) et de la proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** le **rôle** du **Défenseur des droits** en matière de **signalement d'alerte** (texte de la commission, n° 301, 2021-2022)

# SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 25 janvier 2022

## À 9 h 30

- Questions orales

## À 14 h 30 et le soir

- Débat sur les **agences de l'eau** (demande du groupe Les Républicains)
  - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
  - Réponse du Gouvernement
  - Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
    - 2 minutes, y compris la réplique
    - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
    - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
  - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
  - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 24 janvier à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant **reconnaissance de la Nation** envers les **harkis** et les autres **personnes rapatriées d'Algérie** anciennement de statut civil de droit local et **réparation** des **préjudices subis** par ceux-ci et leurs familles du fait de leurs conditions d'accueil sur le territoire français (texte de la commission, n° 341, 2021-2022)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 20 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 25 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 24 janvier à 15 heures

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 26 janvier à 11 heures

## À 16 h 30 et le soir

---

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer relatif au siège de l'**Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer** et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (n° 288, 2021-2022)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 24 janvier à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-484 du 21 avril 2021 relative aux modalités de représentation des **travailleurs indépendants** recourant pour leur activité aux plateformes et aux conditions d'exercice de cette représentation et portant habilitation du Gouvernement à compléter par ordonnance les règles organisant le **dialogue social** avec les **plateformes** (texte de la commission, n° 322, 2021-2022)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 25 janvier à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, pour un accès **plus juste, plus simple** et **plus transparent** au **marché de l'assurance emprunteur** (n° 225, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 17 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 19 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 26 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 25 janvier à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture de la proposition de loi relative à **l'adoption** (A.N., n° 4607)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 19 janvier à 14 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 19 janvier à 17 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 26 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 25 janvier à 15 heures

## De 10 h 30 à 13 h 30

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **combattre le harcèlement scolaire** (texte de la commission, n° 324, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication avec une saisine pour avis de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 20 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 26 janvier après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 26 janvier à 15 heures

## À 15 heures

- Proposition de loi visant à faire évoluer la **gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger** et à **créer les instituts régionaux de formation**, présentée par Mme Samantha CAZEBONNE (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 316, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 20 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 26 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 26 janvier à 15 heures

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **combattre le harcèlement scolaire** (texte de la commission, n° 324, 2021-2022)

## SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 1<sup>er</sup> février 2022

À 14 h 30

- Débat sur **les menaces que les théories du wokisme font peser sur l'Université, l'enseignement supérieur et les libertés académiques** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 31 janvier à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi tendant à expérimenter un **chèque emploi petites communes** pour l'emploi **d'agents contractuels** et **vacataires**, présentée par M. Louis-Jean DE NICOLAÏ et plusieurs de ses collègues (n° 568, 2019-2020) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1 du Règlement : lundi 31 janvier à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 28 janvier à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 31 janvier à 15 heures

- Débat sur **le suivi des ordonnances**

- Temps attribué au Vice-Président chargé du travail parlementaire, du contrôle et du suivi des ordonnances : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement : 8 minutes
- Débat interactif avec les présidents des commissions permanentes et le président de la commission des affaires européennes : 2 minutes maximum par président avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Débat interactif avec les groupes à raison d'un orateur par groupe : 2 minutes maximum par orateur avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Délai limite pour les inscriptions des auteurs de questions : lundi 31 janvier à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Quelle politique ferroviaire pour assurer un maillage équilibré du territoire ?** » (demande de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable)

- Temps attribué à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes, y compris la réplique
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 31 janvier à 15 heures

## Le soir

---

- Débat sur les conclusions du rapport : « **Mieux protéger notre patrimoine scientifique et nos libertés académiques** » (demande de la MI Influences étatiques extra-européennes)

- Temps attribué à la mission d'information : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes, y compris la réplique
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par la mission d'information : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 31 janvier à 15 heures

## Mercredi 2 février 2022

### À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* *Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.*

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 2 février à 11 heures

### À 16 h 30

---

- **Débat d'actualité**

- Délai limite de transmission par les groupes des propositions de thème et de format : mardi 25 janvier à 14 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 2 février à 11 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi tendant à **redonner un caractère universel aux allocations familiales**, présentée par M. Olivier HENNO et plusieurs de ses collègues (n° 181, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 31 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 2 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 1<sup>er</sup> février à 15 heures

- Proposition de loi visant à améliorer la **prise en charge des personnes atteintes du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité**, présentée par Mme Jocelyne GUIDEZ et plusieurs de ses collègues (n° 99, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 31 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 2 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 1<sup>er</sup> février à 15 heures

## À 10 h 30

---

- Questions orales

## À 14 h 30

---

- Débat sur le thème : « Quelle **réglementation** pour les **produits** issus du **chanvre** ? » (demande du GEST)

- Temps attribué au GEST : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes, y compris la réplique
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le GEST : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 2 février à 15 heures

- Débat sur le thème : « Lutte contre les **violences faites aux femmes** et les féminicides : les **moyens** sont-ils à la hauteur ? » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe CRCE : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 2 février à 15 heures

- Débat sur l'évaluation de **l'opportunité** et de **l'efficacité des aides** versées au titre du **plan de relance** dans le cadre de la **crise sanitaire** (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes, y compris la réplique
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 2 février à 15 heures

## SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 8 février 2022

### À 14 h 30 et le soir

---

- Projet de loi **ratifiant l'ordonnance** n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de **Polynésie française** certaines **dispositions statutaires** relatives à la **fonction publique territoriale** (procédure accélérée) (n° 344, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 31 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 8 février à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 7 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, explications de vote puis vote sur la proposition de loi relative à l'**aménagement** du **Rhône** (procédure accélérée) (A.N., n° 4832)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 7 février à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 4 février à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 7 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi portant **réforme** des **outils** de **gestion** des **risques climatiques** en **agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 4758)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 8 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 7 février à 15 heures

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 février à 11 heures

## À 16 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la **différenciation**, la **décentralisation**, la **déconcentration** et portant diverses mesures de **simplification de l'action publique locale**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 8 février à 15 heures

- Sous réserve de leur transmission, nouvelle lecture de la proposition de loi organique relative aux **lois de financement** de la **sécurité sociale** et nouvelle lecture de la proposition de loi relative aux **lois de financement** de la **sécurité sociale**

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 31 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 2 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi visant à encourager l'usage du **contrôle parental** sur certains **équipements** et **services vendus** en **France** et permettant **d'accéder** à **Internet** (procédure accélérée) (A.N., n° 4646)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 24 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 février à 15 heures

# SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 15 février 2022

## À 9 h 30

- Questions orales

## À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant **reconnaissance** de la **Nation** envers les **harkis** et les autres **personnes rapatriées d'Algérie** anciennement de statut civil de droit local et **réparation** des **préjudices subis** par ceux-ci et leurs familles du fait de leurs conditions d'accueil sur le territoire français ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 14 février à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 9 février à 10 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 14 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi pour **garantir l'égalité** et la **liberté** dans l'**attribution et le choix du nom** (procédure accélérée) (A.N., n° 4853)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 février à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 14 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi relatif à la **restitution** ou la **remise** de certains **biens culturels** aux **ayants droit** de leurs **propriétaires victimes** de **persécutions antisémites** (procédure accélérée) (A.N., n° 4632)

Ce texte sera envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 février après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 14 février à 15 heures

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 16 février à 11 heures

## À 16 h 30 et le soir

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi en faveur de **l'activité professionnelle indépendante** (A.N., n° 4612) ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs de groupe : mardi 15 février à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **améliorer** la **protection** des **lanceurs d'alerte** ou nouvelle lecture et conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi organique visant à **renforcer** le **rôle** du **Défenseur des droits** en matière de **signalement** d'alerte ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions des commissions mixtes paritaires :

Ces textes feront l'objet d'explications de vote communes.

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 15 février à 15 heures

En cas de nouvelles lectures :

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 15 février à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **démocratiser** le **sport** en **France** ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 15 février à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 8 février à 18 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 15 février à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **renforcer** le **droit** à l'**avortement** ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs de groupe : mardi 15 février à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 16 février au début de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 février à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 15 février à 15 heures

## SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 22 février 2022

### À 14 h 30

---

- Éloge funèbre de Catherine FOURNIER

### À 15 h 15 et le soir

---

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à **permettre l'implantation** de **panneaux photovoltaïques** sur des **sites dégradés**, présentée par M. Didier MANDELLI et plusieurs de ses collègues (n° 40, 2021-2022) (demande de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 21 février à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 18 février à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 21 février à 15 heures

- Débat visant à **dresser un bilan de la politique éducative française** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
  - 2 minutes, y compris la réplique
  - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
  - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 21 février à 15 heures

- Proposition de loi relative à **l'innovation** en **santé**, présentée par Mmes Catherine DEROCHE, Annie DELMONT-KOROPOULIS et plusieurs de leurs collègues (n° 223, 2021-2022) (demande de la commission des affaires sociales)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 22 février après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 21 février à 15 heures

## À 15 heures

---

- Questions d'actualité au Gouvernement\*

\* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 23 février à 11 heures

## De 16 h 30 à 20 h 30

---

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à créer une **garantie à l'emploi** pour les **chômeurs** de longue durée, dans des activités utiles à la **reconstruction écologique** et au **développement du lien social**, présentée par M. Patrick KANNER et plusieurs de ses collègues (n° 337, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 22 février à 15 heures

- Proposition de loi visant à **maintenir** le versement de **l'allocation de soutien familial** en cas de **nouvelle relation amoureuse** du parent bénéficiaire, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et plusieurs de ses collègues (n° 64, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 22 février à 15 heures

## Jeudi 24 février 2022

### À 10 h 30

---

- Débat à la suite du **dépôt** du **rapport public annuel** de la **Cour des comptes**

- Présentation du rapport annuel
- Temps attribué à la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 23 février à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi pour la mise en place d'une **certification de cybersécurité des plateformes numériques** destinée au **grand public** (n° 226, 2021-2022) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 23 février à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi relative au **monde combattant** (A.N., n° 3954) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 14 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 16 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 21 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 23 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 23 février à 15 heures

**Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :**  
**mercredi 9 février 2022 à 18 heures**